



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Rapport d'activité 2017

Adopté le 24 janvier 2018

Table des matières

La Conférence des OING : en constant progrès et renouvellement	2
1. Droits de l'Homme.....	3
1.1. « Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste »	3
1.2. Protéger les défenseur(e)s des droits de l'Homme	3
Soutiens à Valentina Cherevatenko.....	4
Protéger les défenseurs en Turquie.....	4
1.3. Droits de l'Homme et entreprises	4
1.4. La pauvreté : une violation des droits de l'Homme.....	5
1.5. Technologies émergentes et droits de l'Homme.....	5
1.6. Populisme	5
1.7. Contributions significantes aux comités directeurs	6
2. Démocratie	7
2.1. Situation des ONG au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe.....	7
2.2. Participation civile aux décisions politiques	7
2.3. Les contributions visant à renforcer les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.....	8
2.4. Sociétés inclusives face à la migration et au dialogue interculturel	8
2.5. Contributions significantes aux comités directeurs	9
3. Etat de droit	10
3.1. Avis juridiques du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG et le dialogue engagé par la Présidente de la Conférence des OING	10
3.2. Contributions significantes aux comités directeurs	11
4. Les interactions avec les autres piliers et institutions du Conseil de l'Europe	12
5. Les interactions avec les autres partenaires internationaux	12
En conclusion – le mot de la Présidente.....	13
Annexes :	14
Rapport d'activité 2017 de l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes.....	14
Liste des comités intergouvernementaux et autres structures où la Conférence des OING est représentée	14

La Conférence des OING : en constant progrès et renouvellement

Ce rapport d'activité vise à présenter une vue d'ensemble des activités de la Conférence des OING en 2017. Il a un caractère davantage analytique et non exhaustif. Il tient compte des priorités stratégiques du Plan d'Action de la Conférence des OING adopté en juin 2015, s'inscrivant dans les trois domaines d'action du Conseil de l'Europe : les Droits de l'Homme, la Démocratie et l'Etat de droit. Il met en lumière la présence et la contribution de la Conférence des OING dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les interactions avec les autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi que le développement du partenariat avec les autres institutions internationales.

En juin 2017, la Conférence des OING a fêté son 40ème anniversaire. Il faut rappeler qu'en 1977 pour la première fois, les OING se sont réunies en Conférence Plénière à l'occasion de la session de l'Assemblée Parlementaire. Cette réunion a été organisée et facilitée par la Commission de Liaison entre les OING et le Conseil de l'Europe créée en 1976. A l'occasion du 40ème anniversaire, Claude Laurent Genty, en collaboration avec les autres Présidents d'honneur de la Conférence [a proposé d'illustrer et de décrire](#) l'évolution historique de la Conférence des OING afin qu'elle soit connue par les OING qui rejoignent notre organisation. Une réception a été organisée par le Maire de Strasbourg en l'honneur de la Conférence des OING, permettant ainsi de souligner l'importance du soutien que la Ville de Strasbourg apporte aux OING et l'importance du rayonnement des actions engagées par le Conseil de l'Europe au niveau national et local.

Les capacités de renouvellement d'une organisation témoignent de sa vitalité et de sa permanence. Pour maintenir le statut participatif avec le Conseil de l'Europe et par la même de conserver sa place de membre au sein de la Conférence des OING, les OING ont une obligation de soumettre un rapport quadriennal présentant leur contribution aux travaux de l'Organisation. Cette révision permet d'évaluer l'état de coopération et des liens entretenus. Cela conduit malheureusement à des ruptures formelles avec les OING qui ne sont pas arrivées à remplir les conditions incluses dans la Résolution (2016)3 du Comité des Ministres laquelle définit les modalités de coopération et les engagements pris par les OING dotées du statut participatif. A cette occasion en 2017, la Conférence des OING a perdu environ 50 membres¹ et a accueilli 19 nouvelles OING². L'accueil des nouvelles OING lors des sessions s'améliore continuellement avec les réunions spécifiques organisées par Anne Kraus (membre du Bureau de la Conférence des OING). Nous avons entamé la réalisation d'un document- support qui permettrait aux nouveaux représentants de s'orienter plus facilement dans l'organisation interne de la Conférence et du Secrétariat du Conseil de l'Europe. La visibilité de nos actions continue à s'accroître grâce aux améliorations du site web et de la présence sur les réseaux sociaux (environ 2000 abonnés au compte twitter de la Conférence des OING et 4800 sur la page Facebook). Le nouveau blog créé par Didier Schretter (chargé de mission sur la communication) permet de diffuser les informations relatives aux activités de la Conférence, en les transmettant directement aux personnes abonnées. C'est un premier pas vers la stratégie de communication en cours d'élaboration. Ces différents supports ont permis d'accroître le nombre de visites sur le site web de la Conférence des OING qui reste la source officielle sur activités effectuées.

Nous sommes également satisfaits de constater que la Conférence des OING a eu un chapitre dédié à ses priorités et actions dans le rapport d'activité 2016 du Conseil de l'Europe.

Le renouvellement des forces au sein de la Conférence des OING a été également marqué par les élections des nouveaux Présidents et Vice-Présidents des Commissions thématiques, certains d'entre eux élus pour la première fois. Ces élections (juin 2017) ont permis de renouveler partiellement la Commission permanente. Celle-ci s'est réunie pour deux jours de travail³ (octobre 2017) afin de proposer aux OING des nouvelles feuilles de route qui seront adoptées en janvier 2018. Entre octobre et janvier, une lettre a été envoyée par la Présidente de la Conférence, en invitant les OING à contribuer aux projets des feuilles de route. Une réunion de consultation avec les OING intéressées aura lieu au tout début de la session. Ces quelques mois ont également permis aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions de prendre

¹ Pour plus d'information voir le carnet de bord de la Commission permanente du 24 Janvier 2017 <https://rm.coe.int/168070b787>

² L'octroi du statut participatif en décembre 2016 et décembre 2017

³ Séminaire organisé avec la contribution financière de l'OING service et du budget de la Division de la société civile.

contact avec les divisions du Conseil de l'Europe et experts dont le champ d'activité correspond aux priorités thématiques proposées.

Les Commission thématiques jouent un rôle important quant à l'organisation des travaux menés par les OING au sein du Conseil de l'Europe, déterminant ainsi les résultats et les impacts du travail de la Conférence des OING dans son ensemble.

1. Droits de l'Homme

En 2016, en concertation avec le Cabinet du Secrétaire Général, la Commission Permanente a décidé de se pencher sur deux sujets identifiés comme prioritaires par le Secrétaire Général : la peine de mort et le développement national de la campagne contre le discours de haine. En ce qui concerne ce dernier, le groupe de travail qui a porté le même nom coordonné par Gilles Bloch (délégué de la Lycra) au sein de la Commission Droits de l'Homme a contribué au lancement de la campagne en France. De plus, l'activité d'Anne Kraus (CISV International) dans son pays, le Luxembourg, a également contribué aux efforts déployés par les autorités luxembourgeoises lors du lancement de la campagne contre le discours de haine au niveau national.

1.1. « Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste »

L'événement majeur organisé par la Conférence des OING une fois par année a été consacré en 2017 à la peine de mort en Europe. Intitulé [« Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste ? »](#) l'événement organisé⁴ à l'occasion de la Journée européenne et mondiale contre la peine de mort, en collaboration avec la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens de la Torture (FIACAT) a situé le débat sur les menaces du retour de la peine de mort. Ces menaces sont alimentées par un discours populiste et pseudo-sécuritaire qui accompagne la lutte contre le terrorisme. La Conférence des OING et la Fiacat ont choisi de se pencher sur cette question face au constat qu'un tel discours, qui aurait suscité de vives réactions par le passé, ne semble plus rencontrer de forte opposition, même au sein de certaines couches sociales de nos pays européens. Dans ce contexte, il est apparu primordial de rappeler un certain nombre de principes et d'engagements pris par les Etats membres à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la non-exécution au sein des Etats membre du Conseil de l'Europe. L'évènement a réuni des personnalités emblématiques comme Sœur Helen Prejean (fondatrice du ministère contre la peine de mort aux Etats Unis), de personnalités comme Marc Bossuyt (Commissaire au sein de la Commission Internationale contre la Peine de Mort) et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Les nombreuses Représentations Permanentes des Etats membres ont adressé leurs messages, ainsi que les experts académiques et des organisations non-gouvernementales expertes du sujet. Une exposition d'affiches traitant du sujet de l'abolition réalisée par les jeunes accompagnés par l'OING « Ensemble contre la peine de mort », invitée par la Conférence des OING a été organisée pendant la session parlementaire, réunissant le représentant de l'APCE et l'Ambassadeur du Portugal, représentant de l'Union Européenne au vin d'honneur offert aux participants par cette dernière. Une fois encore, l'événement organisé par la Conférence des OING est devenu un événement du Conseil de l'Europe dans son ensemble, servant une cause commune, une des priorités de l'Organisation et une des causes essentielles aux yeux du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Les ONG et les représentants des autorités publiques de Biélorusse, invitées par la Division de la société civile, ont pris une part active lors de cet événement.

1.2. Protéger les défenseur(e)s des droits de l'Homme

La Conférence des OING s'engage depuis plusieurs années à contribuer à la protection des défenseur(e)s des droits de l'Homme soit par des actions globales soit par un soutien particulier aux personnes exposées aux risques et menaces. En ce qui concerne l'action collective, il convient de noter que le 27 janvier 2017, la Conférence des OING a adopté une Recommandation intitulée [« Surveillance des avocats : la nécessité de normes garantissant le secret professionnel »](#). Les avocats jouent un rôle primordial pour la protection des défenseurs et à ce titre l'exercice de leur métier doit être protégé. Actuellement la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée Parlementaire étudie le projet d'une convention internationale pour la profession d'avocat ([voir le rapport](#))

⁴ Financé par le budget de la Division de la société civile du Conseil de l'Europe

Soutiens à Valentina Cherevatenko

La situation des défenseur(e)s des droits de l'Homme en Fédération de Russie a fait l'objet de plusieurs communiqués ou échanges de lettres entre la Présidente de la Conférence des OING et l'Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe. En 2016, [la Présidente de la Conférence a exprimé son inquiétude](#) sur la procédure pénale, engagée par les autorités russes à l'égard de Valentina Cherevatenko, Présidente de l'ONG des Femmes de Don, ONG basée à Novocherkassk en Russie, lauréate du Prix d'Anna Politovskaya en 2016. Les charges contre elle ont été présentées en vertu de l'article 330.1 du Code pénal pour cause de prétendue « fraude malveillante des obligations imposées par la loi sur les organisations à but non lucratif exerçant les fonctions d'agent étranger ». La rencontre avec Valentina Cherevatenko et la Présidente de la Conférence des OING à Moscou a confirmé l'illégitimité des charges liées au dit manquement de la défenseure quant à l'inscription de son ONG dans le registre des agents étrangers. Face aux poursuites pénales par les autorités russes et le risque de prison pour la défenseure, un échange de lettres avec l'Ambassadeur de la Fédération de Russie a eu lieu en 2017. Finalement, en juillet 2017, les poursuites ont été abandonnées.

Protéger les défenseurs en Turquie

À la lumière des développements en Turquie suite à la tentative de coup d'Etat et de la rencontre avec les ONG turques invitées à Conseil de l'Europe par la Présidente de la Conférence des OING, plusieurs déclarations ont été faites pour s'opposer à la détention arbitraire des défenseurs des droits de l'Homme en Turquie. La Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a exprimé sa profonde préoccupation concernant [la détention de M. Taner Kiliç](#), président de la branche turque d'Amnesty International. Ensuite, la consternation a été partagée après [l'arrestation du groupe des défenseurs](#) en Turquie le 5 juillet 2017, parmi eux plusieurs collaborateurs de la Conférence des OING. Cette arrestation a donné lieu à une déclaration de la Présidente, exprimée directement lors de l'échange de vues avec le Groupe des Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres et une suspension de la visite en Turquie en cours de préparation. Suite au procès, le groupe des défenseurs a été libéré des prisons, mais les charges sont maintenues, le Président de l'Amnesty International Turquie n'a pas été libéré.

Toujours concernant la Turquie, une réaction forte a été exprimée par la Présidente de la Conférence des OING, le Président de la Commission Droits de l'Homme et de l'Experte d'égalité suite à [l'interdiction de tout rassemblement organisé par des groupes de défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexes](#) (LGBTI) à Ankara.

Aucune amélioration importante n'est à noter sur ce sujet. Toute la Conférence des OING doit se mobiliser pour garantir le respect des droits fondamentaux en Turquie.

1.3. Droits de l'Homme et entreprises

Le groupe de travail "Migrations, droits de l'Homme et co-développement" a travaillé durant plusieurs années sous la responsabilité de la Commission droits de l'Homme afin de préparer une Recommandation « Entreprises et Droits de l'Homme » adoptée par la Conférence des OING le 29 juin 2017. Ce document fait suite à la [Recommandation 2016\(3\) du Comité des Ministres aux Etats membres](#). L'adoption de ce texte a été précédée par l'événement organisé par le même groupe de travail de la Commission droits de l'Homme en janvier 2017. L'événement a réuni l'Ambassadeur Guido Bellatti Ceccoli, Président sortant du Groupe des rapporteurs sur les droits de l'Homme du Comité des Ministres et Claire O'Brien de l'Institut danois des droits de l'Homme, Pierre Yves le Borgn, député français représentant des Français à l'étranger, membre de l'Assemblée Parlementaire, Amnesty International Suisse, Union des Avocats Européens et le Conseiller à l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Conseil de l'Europe. Lors de cet événement, les normes en Europe et à l'international en matière de responsabilité civile et pénale des entreprises, ainsi que le devoir de vigilance ont fait l'objet du débat.

Par ailleurs, la Présidente de la Conférence des OING a été invitée à participer au Séminaire de Haut Niveau organisé par la Direction Générale 1 du Conseil de l'Europe, consacré au suivi de la Recommandation 2016(3). Une collaboration a été établie avec l'Institut danois des droits de l'Homme (organisateur d'un précédent séminaire) afin de suivre l'évolution du sujet au sein des institutions internationales. Pour ce suivi, une mission a été confiée à Christoph Spreng (représentant de l'OING

Initiatives et Changement) qui avec Claire O'Brien a proposé une motion qui a ensuite été adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). En décembre 2017, un rapporteur parlementaire a été nommé sur ce sujet. Christoph Spreng a également représenté la Conférence des OING au [Forum « Entreprises et droit de l'Homme » de l'ONU](#) qui s'est tenu à Genève en novembre 2017 et dont le thème central portait sur l'accès effectif aux voies de recours. Le président du Comité des organisateurs (UNWG), le professeur Michael K Addo a accueilli chaleureusement le fait que la Conférence des OING se soit jointe à l'effort mondial pour de meilleures pratiques en matière de droits de l'Homme.

1.4. La pauvreté : une violation des droits de l'Homme

[Lors de la 30^{ème} Journée mondiale de lutte contre l'extrême pauvreté \(17 octobre 2017\)](#)⁵, la Conférence des OING a initié un échange sur les actions transversales entreprises par les institutions du Conseil de l'Europe suite à la Déclaration commune "Agir ensemble pour l'éradication de la grande pauvreté en Europe" signée en 2012 par les quatre Piliers du Conseil de l'Europe. La Journée a été ouverte par l'Ambassadeur Emil Ruffer, Président des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe et Représentant permanent de la République tchèque, Gabriella Battaini-Dragni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe et Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des droits sociaux. Nous avons également eu l'honneur d'accueillir Monica Oltra, Vice-présidente du gouvernement régional de Valence (Espagne), Ministre régional de l'égalité et des politiques inclusives, Vice-présidente du Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale (ELISAN). L'Ambassadeur Božidarka Krunić, Présidente du Groupe des rapporteurs sur les questions sociales et de santé des Délégués des Ministres, Représentante permanente du Monténégro, Gudrun Mosler-Törnström, Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Guido Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme et Alain Fontanel, 1er adjoint au maire de Strasbourg. Ils ont contribué à cette journée en honorant par leur discours la Cérémonie qui a lieu chaque année sur la Parvis du Conseil de l'Europe à la mémoire des victimes de l'extrême pauvreté. Cette cérémonie s'est déroulée avec la participation de la Chorale du Conseil de l'Europe et d'enfants de l'Ecole Lixenbuhl. [Comme l'an dernier](#), cette journée a permis aux personnes éloignées des institutions européennes et des ONG nationales et internationales de partager leurs expériences et d'adresser des recommandations aux décideurs politiques. Ceci était le cas de la Jeunesse ouvrière chrétienne, de Caritas Alsace et du Réseau Express Jeunes.

1.5. Technologies émergentes et droits de l'Homme

En abordant ce sujet lors d'une de ses réunions, la Commission Droits de l'Homme a voulu attirer l'attention des OING sur les enjeux et défis de la société d'information qui se traduisent par une tension entre l'utilisation des données (data) et l'éthique. Sur ce sujet, la commission a entendu Sonia Bressler, docteure en philosophie et épistémologie et André Reinald, ingénieur-développeur qui a attiré l'attention des participants sur l'importance à utiliser des technologies numériques collaboratives pour faire face aux multinationales utilisant les données personnelles, ceci constituant pour lui un enjeu démocratique.

Le fonctionnement des ONG à l'ère de la société d'information constitue également une préoccupation de la Conférence des OING discutée au sein du [Comité Directeur sur les Médias et la Société d'Information](#) (CDMSI) où la Conférence est représentée par Didier Schretter. Les conclusions de la visite de la Conférence en Estonie qui fonctionne selon les règles de l'e-Etat et de la gouvernance numérique ont rencontré un grand intérêt des représentants des gouvernements au sein de ce comité.

1.6. Populisme

A l'interface des droits de l'Homme et de la Démocratie se trouve le populisme, un phénomène ancien dans le monde mais prenant de l'ampleur actuellement dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe et des Etats observateurs, impactant 1) Efficacité, impartialité et indépendance des systèmes judiciaires 2) La liberté d'expression 3) La liberté de réunion et la liberté d'association 4) Les institutions démocratiques 5) Des sociétés inclusives. C'est aussi pour cela que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a choisi de consacrer son dernier rapport à l'analyse de ce phénomène et de son impact sur les droits de l'Homme, la Démocraties et de l'Etat de droit. La Commission Droit de l'Homme a organisé [un court débat](#) lors de sa

⁵ Evènement financé par la Division de la Charte sociale du Conseil de l'Europe et Association OING Service

réunion pour inciter les OING à agir sur les effets néfastes du populisme, en soulignant le rôle de la société civile dans le maintien de l'équilibre des pouvoirs démocratiques. Le débat a été alimenté par l'allocution de Guido Bellati Ceccoli, Ambassadeur de la République de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe (son allocution est jointe au rapport de la réunion⁶, à ce moment précis, Président du Groupe de Rapporteurs sur les droits de l'Homme (GR-H) du Comité des Ministres et par la présentation [du rapport du Secrétaire Général](#) par Matjaz Gruden, Directeur de la planification politique du Conseil de l'Europe. Ce dernier a incité la Conférence des OING à contribuer davantage au chapitre 3 du Rapport portant sur la liberté de réunion et d'association.

Ce débat a contribué d'une manière substantielle au lab proposé par la Commission Permanente lors du [Forum Mondial de la Démocratie](#), consacré cette année au populisme. Ce lab intitulé « [La démocratie participative : une attitude au populisme ?](#) » a été conclu avec [deux recommandations majeures](#)⁷ :

- Encourager les personnes à travers l'éducation populaire à pratiquer une citoyenneté active, afin qu'elles se saisissent des outils de la démocratie participative, les fassent vivre et s'impliquent dans les processus de prise de décision politique.
- Éduquer les citoyens à mieux utiliser des outils participatifs et des moyens stratégiques et efficaces pour faire pression afin que leurs opinions soient entendues

1.7. [Contributions significatives aux comités directeurs](#)⁸

La Commission Droit de l'Homme a consacré une grande partie de ses réunions à travailler sur les questions auxquelles la Conférence des OING a contribué, à travers ses représentants aux comités directeurs, comités des parties et intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Un travail considérable a été fait au sein du [Comité directeur pour les droits de l'Homme](#) (CDDH) qui a mis en place plusieurs groupes de rédaction auxquels nous avons contribué⁹. Compte-tenu du fait que ces groupes ont couvert un champ thématique spécialisé, Jean Bernard Marie, représentant de la Conférence des OING au CDDH, a coordonné les contributions de plusieurs de nos experts choisis en fonction de leur domaine de compétence (Didier Schretter, Anne Nègre, Jean-Michel Caudron, Marie-José Schmitt).

Rappelant la [Recommandation adoptée par la Conférence des OING en 2015](#) concernant les personnes handicapées, Marie-José Schmitt a contribué à l'élaboration de la nouvelle Stratégie portant le titre "[Droits de l'homme: une réalité pour tous](#)" pour sur les années 2017-2023. La Conférence des OING s'est vue confier l'animation de la table ronde sur la reconnaissance de la personnalité juridique des personnes handicapées lors de la Conférence de haut niveau qui s'est tenue à Chypre en mars 2017.

La participation au comité ad-hoc sur les droits des enfants, par les coordinateurs du groupe de travail de la Commission droits de l'Homme consacré a conduit à lancer l'appel aux OING pour s'engager en faveur de la [Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) qui a lieu chaque année le 18 novembre. Dans de nombreux pays, ceci ne constitue pas encore une cause nationale. Plusieurs OING ont réagi à cet appel.

⁶ L'Ambassadeur Guido Bellati Ceccoli nous a quittés au cours de l'année 2017, le monde a perdu un grand humaniste et la Conférence des OING un grand ami. De nombreux hommages ont été organisés à son nom au sein du Conseil de l'Europe

⁷ Merci à Maritchu Rall d'avoir assuré notre représentation au comité de pilotage du Forum tout au long de l'année

⁸ « Comité directeur », cette dénomination recouvre l'ensemble des comités mis en place par les Secrétariat du Conseil de l'Europe. Il peut s'agir également des comités des parties liées à des conventions et des comités intergouvernementaux. La Conférence des OING est représentée dans le 29 comités (y compris groupes de rédaction subordonnés à ces comités) et dans les deux commissions parlementaires (voire le tableau en annexe)

⁹ Groupe de rédaction sur les droits sociaux (CDDH-SOC), Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé (CDDH-MF), Groupe de rédaction sur la société civile et les Institutions Nationales des DH (CDDH-INST), Groupe de rédaction sur la migration et les DH (CDDH-MIG), Groupe de rédaction sur la liberté d'expression et les liens avec d'autres DH (CDDH-EXP)

2. Démocratie

2.1. Situation des ONG au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe

Même si le droit à la liberté d'association et de réunion est un droit de l'Homme, le fonctionnement des ONG au sein des Etats membres est un analyseur fort de l'état de la Démocratie au sein des pays européens. La Conférence des OING poursuit les visites exploratoires dans les pays¹⁰, centrées sur la participation des ONG au processus décisionnel. En 2017, la délégation de la Conférence s'est rendue en [Estonie](#), [Irlande](#), [Serbie](#), la visite en Turquie a été suspendue pour des raisons exposées précédemment. La Présidente de la Conférence a également rencontré les ONG lors de sa visite à Chypre. Lors de chaque visite officielle, la délégation rencontre les ONG nationales et les autorités publiques. Le rapport élaboré après chaque visite est envoyé au gouvernement en vue des commentaires. Un débat politique est organisé lors de la réunion plénière avec la participation de l'Ambassadeur de l'Etat membre concerné et une ONG nationale. Cette action menée depuis 2015 a largement contribué à faire connaître la Conférence des OING dans les Etats membres et a permis à la Conférence de se rendre davantage utile pour défendre et soutenir la contribution des ONG aux politiques publiques.

Suite [à la première réunion](#), organisée avec les ONG turques au Conseil de l'Europe en décembre 2016 et la [Résolution](#) adoptée par la Conférence des OING, sa Présidente a invité en juin 2017 les mêmes ONG pour une deuxième réunion. Les deux jours d'échanges ont permis d'analyser avec les différents interlocuteurs du Conseil de l'Europe la situation en Turquie après la tentation du coup d'Etat et différents décrets qui ont suivi l'établissement de l'Etat d'urgence. Face à une telle ampleur des violations des droits fondamentaux, les constats partagés ont été nombreux et les solutions très recherchées. La réduction temporaire de moyens financiers, provoquée par une obligation de contribuer à couvrir le déficit budgétaire du Conseil de l'Europe provoqué par le non paiement d'une partie de la contribution annuelle apportée par la Fédération de Russie, a fait en sorte que la Conférence des OING n'a pas pu organiser une troisième rencontre.

Le cœur de la Conférence des OING, eu égard à sa spécificité structurelle et sa place, se bat pour la société civile et pour un environnement propice à son fonctionnement, déterminant par la même l'exercice de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit

2.2. Participation civile aux décisions politiques

Dans le rapport du Secrétaire Général de 2015, ce dernier a exprimé sa volonté de contribuer à améliorer la participation civile pleine et effective aux processus décisionnels. A cet égard, [le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance \(CDDG\)](#) et la Conférence des OING ont été invités à travailler ensemble pour élaborer les lignes directrices relatives à cette pleine et effective participation. Un groupe de travail a été initié dont la parité a été acceptée sur proposition de la Conférence des OING, réunissant les experts de la société civile et les experts gouvernementaux qui ont élaboré le premier projet des lignes. [Ce document](#) a fait l'objet de plusieurs modifications avant d'être adopté par le CDDG et ensuite par le Comité des Ministres en septembre 2017. Au titre de la Conférence des OING, ce travail a été suivi par Anne Marie Chavanon, jusqu'au juin 2017 Présidente de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux (DCSEM). De plus durant l'année 2017, la Commission s'est saisie des expériences de la Roumanie dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, permettant d'augmenter la transparence de l'administration publique et ouvrir un dialogue efficace avec la société civile. La Plateforme internationale de l'OGP a été présentée par Paul Maassen.

L'article 33 des Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques stipule qu'« *Afin d'évaluer les résultats de l'application pratique des présentes lignes directrices dans les Etats membres, le Comité des Ministres pourra demander au Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), avec la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe, d'assurer un suivi régulier et de lui en rendre compte* ».

Dans la deuxième partie de l'année, les premières réunions ont eu lieu pour essayer d'identifier des partenaires stratégiques et des étapes pour la diffusion et la mise en œuvre de ces lignes. Un groupe de

¹⁰ Visites entièrement financées par le budget de la Division de la société civile du Conseil de l'Europe

travail, coordonné par Gerhard Ermisher, Vice-Président de la Commission DCSEM, sera plus spécifiquement chargé de cette tâche pour les trois années à venir.

Quant à l'Experte égalité de la Conférence des OING elle a attiré à multiples reprises l'attention de la Conférence des OING sur la nécessité d'assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique¹¹. Cette dimension sera également à prendre en compte.

2.3. Les contributions visant à renforcer les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes

"Mobilisation des femmes en Europe : Quel impact sur les politiques ?" Ceci a été le titre [de l'événement](#) court organisé en juin 2017 par Anne Nègre, l'Experte Egalité de la Conférence des OING en partenariat avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire. Suite à la vague de manifestations organisées par les femmes dans plusieurs pays du Conseil de l'Europe. La situation en Pologne, en Irlande, en Turquie, en Islande a été mise en exergue. Cet événement a mis en lumière les processus par lesquels s'effectuent les avancées pour les droits des femmes et le combat pour la sauvegarde des droits de l'Homme et de la démocratie. Les pays choisis ont été représentés par des parlementaires et activistes afin de montrer la nécessité d'avancer ensemble aussi bien au sein des Parlements que par les actions civiles de grande ampleur dans des rues de nos villes.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue en 2017 un axe transversal des activités de la Conférence des OING. Anne Nègre, [l'Experte égalité de la Conférence des OING](#) représente la Conférence aux différents comités et réunions organisés au sein du Conseil de l'Europe sur ce sujet. Elle contribue également à renforcer la connaissance des OING quant aux enjeux et les défis liés aux politiques d'égalité aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe est en train d'élaborer une nouvelle Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera lancée sous la Présidence danoise du Comité des Ministres, à Copenhague en mars 2018.

L'Experte égalité a pu consulter les OING de la Conférence afin de contribuer aux [Recommandations sur le sexisme](#) en préparation par la [Commission pour l'Egalité de genre du Conseil de l'Europe](#). Le groupe de rédaction auquel l'Experte a participé (mars et juin 2017) a également examiné les manquements à combler dans les divers documents du Conseil de l'Europe en matière de gender mainstreaming.

Une session de formation a été organisée pour les OING en juin 2017 intitulé « Les OING alliées de la parité Femmes /Hommes » avec les services du Conseil de l'Europe, avec Carlien Scheele, Conseillère en Egalité du Genre, Carolina Lasen Diaz, Cheffe de l'Unité de l'Egalité du Genre, Cécile Gréboval, Conseillère sur les programmes

L'Experte égalité a également représenté la Conférence aux réunions de la [Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire](#) et au [Comité des Parties de la Convention d'Istanbul](#), au groupe de rédaction du CDDH d'un *Outil des bonnes pratiques visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé*, au groupe de travail ad hoc créé par [Eurimages](#) visant à rédiger une Recommandation sur la place des femmes dans l'audiovisuel.

2.4. Sociétés inclusives face à la migration et au dialogue interculturel

Face à la crise migratoire les défis sont nombreux. Depuis plusieurs années, la Conférence des OING est mobilisée sur ce sujet. Cette année ,afin d'impliquer davantage ses organisations membres, la Conférence des OING a adopté [une feuille de route sur la migration](#) permettant ainsi une base de l'engagement commun pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes qui subissent une migration forcée, pour prendre en compte l'expérience et l'expertise des ONG de terrain et pour accepter de regarder la migration comme une potentielle richesse. Ce travail a été coordonné par Jean Michel Caudron, chargé de l'axe transversal migration et Nord-Sud.

Dans le prolongement de cette dynamique, la Conférence des OING en partenariat avec l'Euro-Institut à Kehl et l'OING Europa a organisé en juin 2017 un Colloque « [L'accueil des réfugiés et des migrants dans les](#)

¹¹ Voir le travail réalisé par le Conseil de l'Europe à ce sujet <https://rm.coe.int/rapport-analytique-donnees-2016-1680751a3f>

[sociétés européennes – défis, enjeux et approches de solutions](#) ». Les organisateurs se sont concentrés sur le contexte français et allemand afin d'analyser les deux systèmes d'accueil ainsi que sur le rôle et la contribution respectifs des institutions publiques et de la société civile. Le débat a été riche, alimenté par la contribution de la Présidente de la Conférence des OING, d'Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, de nombreux experts académiques (Grèce, Madrid, Bulgarie, France, Allemagne), des représentants des autorités publiques locales (Ville de Freiburg), des organes du Conseil de l'Europe (Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe, Division de la Charte sociale européenne), professionnels (Centre Minkowska) et représentants d'ONG et d'OING (Médecins du Monde, Réseau Eurosocial, Europa, Fondation citoyenne). Ce projet a été coordonné par Jean Michel Caudron (Conférence des OING) et Margot Bonnafous (Euro-Institut) avec l'aide soutenue du Secrétariat¹².

La Conférence des OING a contribué¹³ au [Rapport du Secrétaire Général sur l'éducation et à la citoyenneté et les droits de l'Homme](#) qui retrace l'avancement de la mise en œuvre de la [Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#). En juin 2017, une conférence s'est tenue au Conseil de l'Europe, intitulée « Apprendre à vivre ensemble : Un engagement partagé pour la démocratie, organisée dans le cadre de la Présidence tchèque du Comité des Ministres au Conseil de l'Europe. A cette occasion, la Présidente de la Conférence des OING a animé un [atelier centré sur l'article 10 de la Charte](#) mettant en exergue le « Rôle des ONG, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes ».

Le groupe de travail « Eduquer au dialogue interculturel – Vivre ensemble en Europe » de la Commission Education et Culture, sous la coordination de Roselyne Moreau, a réalisé une consultation avec l'objectif d'établir un ensemble de préconisations et de repères innovants pour l'éducation formelle, non formelle, informelle, permettant de contribuer au développement d'une société inclusive. Le rapport (et [la note de synthèse](#) qui s'ensuit) met en exergue à la fois la nécessité de garantir les droits fondamentaux avant d'engager un dialogue entre différents groupes sociaux, l'importance de l'environnement local pour un ancrage territorial des pratiques du vivre ensemble et des politiques territoriales correspondant aux besoins de la population, ainsi qu'une relation d'interdépendance entre la culture de la démocratie et le dialogue interculturel, nécessitant une éducation à la démocratie pour façonner nos attitudes du vivre ensemble.

En avril 2017, [le Centre de soutien aux ONG en Nicosie \(Chypres\)](#), en collaboration avec la Fondation Anna Lindh (Réseau national chypriote), a organisé une formation expérientielle de 8 heures sur le dialogue interculturel. La formation était principalement basée sur les lignes directrices pour la conduite du dialogue interculturel. Quinze personnes de Chypre, de Bulgarie, de Hongrie, d'Allemagne, de Grèce, des États-Unis, d'Italie, de Pologne et de République tchèque ont assisté à cette formation.

La Conférence des OING a également participé à la session d'ouverture de la [Rencontre 2017 de la dimension religieuse du dialogue interculturel du Conseil de l'Europe](#), représentée par Jean Michel Caudron.

2.5. Contributions significatives aux comités directeurs

[Le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance](#) (CDDG) est le comité directeur qui se trouve au cœur des activités de la Commission DCSEM. La Conférence est également représentée au sein du Bureau de la Plateforme d'acteurs européenne liée à ce comité. La Conférence y est représentée par Gerhard Ermisher et Luminata Petrescu comme suppléante (deux Vice-Présidents de la Commission). La Commission DCSEM a également contribué à la Révision de la Recommandation Rec (2001)19 du Comité des Ministres sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local.

La Conférence des OING, à travers ses deux représentants Robert Bergougnan (EASSW) et Gérard Schaefer (ICSW), contribue aux travaux de la [Plateforme européenne de cohésion sociale](#) dont l'objectif est de renforcer la composante intergouvernementale de la stratégie du Secrétaire Général destinée à développer l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la cohésion sociale, notamment par la promotion de la Charte sociale européenne et de sa procédure de réclamations collectives, dans le but de garantir un accès effectif, dans des conditions d'égalité, aux droits sociaux. La Conférence a contribué aux

¹² Ce projet a été financé par OING service et par les subventions obtenues par l'OING Europa.

¹³ Contribution faite par Anna Rurka, Sabine Rohman et Michel Aguilar.

quatre groupes de travail, en y étant mentionnée, notamment à travers 4 exemples d'activités soumises par les OING (juillet 2017) à savoir : Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, réclamation collective portée par ERTF contre l'exclusion de l'école des enfants Roms, rapport de l'Observatoire de l'agenda global du travail social, recueil de 30 exemples de bonnes pratiques pour la promotion de la dignité, lutter contre les discriminations liées à l'âge après 60 ans.

La Conférence des OING contribue également au [Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives](#) (CDPPE) au sein duquel Sabine Rohman, Présidente sortante de la Commission éducation et culture occupait une fonction au Bureau. Pour les années 2018-2019 les principaux objectifs de ce comité seront construits autour de trois sous-programmes : (i) les compétences et qualifications (ii) les approches inclusives dans l'éducation, et (iii) l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation. La représentation de la Conférence des OING sera assurée par Claude Vivier Le Got, Présidente actuelle de la Commission éducation et culture.

La Conférence des OING est activement représentée par Anne Kraus (membre du Bureau chargée de l'axe jeunesse) au sein du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ). Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ,) formant ensemble un Comité mixte pour la jeunesse (CMJ)¹⁴. Durant les trois dernières années, de nombreux représentants des organisations de la jeunesse (qui ont le statut participatif et font partie du CCJ) ont renoué le contact avec la Conférence des OING et participent aux sessions. L'engagement pour augmenter les échanges et la coopération avec les commissions thématiques et les groupes de travail de la Conférence des OING est toujours valable, surtout en ce qui concerne les thématiques qui affectent l'ensemble de la société civile.

Le rétrécissement de l'espace civique, même s'il constitue une préoccupation dans de nombreuses institutions au sein du Conseil de l'Europe, concerne avant tout la Conférence des OING, qui agit directement en faveur des libertés fondamentales inhérentes au fonctionnement des ONG. Lors des sessions de mars et octobre 2017 du CCJ, Anne Kraus a encouragé le Conseil consultatif pour la jeunesse à se joindre aux efforts déployés par la Conférence des OING pour soutenir les ONG au sein des Etats membres. Pour ce faire, elle a attiré leur attention sur le rôle essentiel de la Conférence pour :

- la défense du droit à la liberté d'expression, d'association et de participation,
- l'encouragement du dialogue entre la société civile et les autorités publiques,
- la sensibilisation des acteurs politiques aux défis auxquels sont confrontées certaines ONG (par le biais d'événements, comme p. ex. « NGOs under pressure » organisé par la Conférence des OING en 2016).

Elle a pu expliquer le rôle du Conseil d'Experts, en s'engageant concrètement pour la libération de défenseurs des droits, ou pour formuler les déclarations communes avec la Présidente Anna Rurka concernant les restrictions imposées aux ONG de par l'Europe.

3. Etat de droit

3.1. Avis juridiques du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG et le dialogue engagé par la Présidente de la Conférence des OING

Il y a dix ans (le 10 octobre 2007), le Comité des Ministres adoptait, à sa 1006^e réunion, la Recommandation CM/Rec(2007)14 sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe. À l'occasion de cet anniversaire, la Conférence des OING a tenu à exprimer sa gratitude au Comité des Ministres pour cette initiative novatrice et à réaffirmer sa volonté de contribuer à la mise en œuvre de cet instrument juridique. La [déclaration](#), adoptée par la Commission permanente, a permis également de rappeler le rôle notable de la société civile dans nos démocraties.

Le Conseil d'experts sur les droits en matière d'OING est un organe politique et juridique de la Conférence des OING, contribuant le plus à l'Etat de droit. Il s'est réuni deux fois pendant l'année 2017. Les

¹⁴ Les réunions de ces comités sont articulées et pour une partie conjointes.

représentants du Conseil participent à chaque visite de la Conférence des OING dans les Etats membres et contribuent aux rapports qui s'en suivent.

Les changements législatifs néfastes qui ont eu lieu dans certains Etats membres en 2017 ont mobilisé significativement le Conseil d'experts. Ce dernier, et en particulier la Conférence des OING, ont été les premiers organes du Conseil de l'Europe qui ont publié un avis juridique ([CONF/EXP\(2017\)1](#)) sur la loi hongroise relative à la Transparence des organisations soutenues par l'étranger¹⁵. Elle a constitué une ressource à l'appel de l'APCE et à l'avis de la Commission de Venise. L'avis du Conseil d'experts a été précédé par plusieurs lettres envoyées par la Présidente de la Conférence des OING à l'Ambassadeur de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe et [par une déclaration conjointe](#) avec Cyril Ritchie, Président du Conseil d'experts, exprimant l'inquiétude quant aux accusations prononcées envers les OING les labélisant d'agents étrangers.

En appui de l'engagement de la Conférence des OING auprès des ONG Turques (exposé plus haut), le Conseil d'experts a également publié un excellent avis juridique sur concernant l'impact de l'état d'urgence sur la liberté d'association en Turquie ([CONF/EXP\(2017\)2](#)) disponible en anglais et turque.

Le projet de loi établissant le Centre pour le développement de la société civile en Pologne a fait également l'objet de [l'échange de lettres entre la Présidente et l'Ambassadeur de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe](#), un communiqué a été publié et une collaboration établie avec l'OSCE/ ODHIR au sujet de l'avis juridique émis par ce dernier.

La Présidente de la Conférence des OING a suivi la mobilisation de la société civile en Roumanie s'opposant à la corruption. Les premiers changements législatifs ont donné lieu à un échange de lettres avec l'Ambassadeur de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe (juillet-septembre 2017). Le développement récent se traduisant par un projet de loi visant à restreindre l'espace civique, voire à sanctionner les ONG critiques vis-à-vis des autorités publiques, a mobilisé le Conseil d'experts, lequel, en collaboration avec nos partenaires locaux a produit un avis juridique défavorable aux changements législatifs proposés. ([CONF/EXP\(2017\)3](#)). La Conférence des OING peut être fière d'une telle réactivité de son organe juridique principal, réactivité qui montre la plus-value et l'importance d'une action, voir l'alerte précoce.

3.2. Contributions significatives aux comités directeurs

Dans l'esprit de l'Etat de droit, la Conférence des OING représentée par Cyril Ritchie, contribue au [Comité européen de coopération juridique](#), en charge de deux documents importants : la [Recommandation CM/REC\(2017\)2](#) du Comité des Ministres aux Etats membres relative à réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de prise de décisions publiques. La Présidente de la Conférence des OING et Cyril Ritchie le représentant de la Conférence à ce comité se sont mobilisés afin d'admettre que les activités du lobbying et les régulations qui en découlent ne peuvent en aucun cas restreindre les activités de plaidoyer légitimes d'intérêt public menées par les ONG (associations et organisations à but non-lucratif, structurées ou non), déterminant la participation civile aux décisions politiques. Notre préoccupation a été reflétée dans l'article 4 de la Recommandation qui stipule que « *La réglementation juridique du lobbying ne devrait pas, de quelque manière que ce soit, porter atteinte au droit démocratique des individus : à exprimer leurs opinions et à adresser une requête, individuelle ou collective, aux agents publics, aux organes et aux institutions ; à faire campagne, individuellement ou collectivement, en faveur d'un changement politique et d'un changement de la législation, des politiques ou des pratiques dans le cadre des activités politiques légitimes* ».

Un autre instrument important est en cours d'élaboration par le même comité. Il s'agit d'un instrument de codification d'un ensemble de règles détaillées en matière de rétention des migrants, fondées sur les normes internationales et régionales en matière de droits de l'Homme applicables aux conditions de rétention administrative des migrants.

¹⁵ Act on the Transparency of Organisations Supported from Abroad (Hungarian Parliament Bill T/14967)1

4. Les interactions avec les autres piliers et institutions du Conseil de l'Europe

Fin 2016, Pedro Agramunt, Président de l'Assemblée Parlementaire à l'époque, a sollicité une entrevue avec la Présidente de la Conférence des OING. L'entretien a eu lieu en janvier 2017 et a permis à la [Présidente de la Conférence](#) d'exprimer directement ses préoccupations quant à la situation de la société civile et des prisonniers politiques en Azerbaïdjan ainsi que de soulever la question des allégations de corruption au sein de l'Assemblée, relevée quelques semaines plutôt. Plusieurs OING de la Conférence se sont mobilisées pour demander une investigation extérieure au sein de l'APCE. Les discussions qui ont suivi proposaient soit un seul mécanisme anti-corruption pour l'ensemble des institutions du Conseil de l'Europe, soit des instruments spécifiques et adaptés au fonctionnement de chacune d'entre elles. Dans cette logique, et pour prévenir des voix mettant en doute l'intégrité des OING membres de la Conférence, [la Présidente a sollicité](#) l'expertise du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe afin de fournir ses recommandations pour prévenir les risques de corruption, de conflits d'intérêts et pour de renforcer le cadre légal et les règles de fonctionnement au sein de la Conférence des OING. A la base des réponses au questionnaire envoyé par le Secrétariat aux OING membres, le GRECO a produit [un rapport spécifique pour la Conférence des OING](#). Un groupe d'experts, dont le mandat a été validé par la Commission Permanente, a été constitué et s'est réuni en fin de l'année 2017 pour proposer un code de conduite qui sera discuté par la Conférence des OING en vue de l'adoption.

La Conférence des OING est activement représentée au sein des deux Commissions parlementaires (Commission sur l'égalité et la non-discrimination (Anne Nègre) et la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (Thierry Matthieu). Une lettre a été envoyée par la Présidente à tous les Présidents des Commissions pour les informer de la nouvelle composition de la Commission permanente. Nous pouvons avoir l'espoir de renforcer notre contribution aux rapports en préparation par l'APCE.

En ce qui concerne les interactions avec le Comité des Ministres, la Conférence des OING exprime sa grande satisfaction quant aux échanges de vues (réguliers depuis 2015) entre la Présidente de la Conférence des OING et [les Délégués des Ministres](#) (une fois dans l'année) ainsi que le [Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie](#) (GR-DEM) du Comité des Ministres (deux fois dans l'année). Ces moments d'échanges politiques permettent de discuter des questions courantes qui préoccupent les OING mais également de rendre compte des activités de la Conférence des OING. Les représentations permanentes sont invitées régulièrement à participer aux réunions de la Conférence des OING ouvertes au public et à contribuer plus spécifiquement au débat politique qui a lieu lors de la session plénière de la Conférence des OING.

Cette année, la Conférence des OING a proposé pour le prix du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe le Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Kristiina Kumpula, Secrétaire Général de la Croix Rouge Finnoise et Dr Abbas Gullet, Vice-Président de la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, Secrétaire Général de la Croix Rouge de Kenya sont les deux lauréats 2017 du Prix Nord Sud du Conseil de l'Europe

5. Les interactions avec les autres partenaires internationaux

En plus des interactions ponctuelles engagées avec les représentants des institutions partenaires en tant qu'intervenants lors des réunions des commissions thématiques (voir les agendas de réunions), un développement important est à noter en ce qui concerne le partenariat avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA).

Suite à des échanges soutenus avec cette organisation, concernant le rétrécissement de l'espace civique, ainsi qu'une réunion officielle entre le Directeur de la FRA et la Présidente de la Conférence des OING, il a été proposé à la Conférence des OING d'être associée au panel de la société civile qui a une fonction de conseil auprès de la FRA. Cette participation de la Conférence est concrétisée par la participation de la Présidente de la Conférence des OING en tant qu'observatrice. La première réunion du panel a eu lieu en novembre 2017, Anne Kraus a représenté la Présidente de la Conférence des OING, retenue à Strasbourg lors du Forum Mondial de la Démocratie.

En ce qui concerne les relations avec l'UE, il convient de noter que l'adoption du Socle européen des droits sociaux par la Commission européenne a mobilisé les OING agissant en faveur du soutien à ce processus et en plaçant au centre la Charte sociale européenne. Cela a donné lieu à une Déclaration adoptée par la Conférence des OING ([CONF/PLE\(2017\)DEC2](#)) et [un communiqué](#). Une réunion de concertation avec les représentants des OING basés à Bruxelles a eu lieu. Elle a été initiée par le [Comité de coordination pour le Processus de Turin](#) qui en janvier 2016 a lancé un appel à l'action pour soutenir le Processus de Turin.

En conclusion – le mot de la Présidente

Comme l'an dernier, à travers ses activités, la Conférence des OING a montré sa diversité et sa capacité à choisir ses priorités dans le contexte parfois difficile en ce qui concerne la temporalité de ses réunions et ses ressources financières¹⁶. J'ai la joie de constater que la dynamique impulsée pour le développement de la Conférence donne des résultats visibles et cohérents, optimisant et utilisant l'expertise de ses instances.

Je conclus ce dernier rapport de mon premier mandat avec une grande satisfaction. Il montre la pertinence de notre contribution substantielle aux trois domaines d'activités du Conseil de l'Europe et les impacts de nos actions sur le terrain auprès des ONG et des institutions publiques et privées. Nous avons le devoir d'encourager l'expression citoyenne dans sa diversité. Nous avons une opportunité et une capacité à contribuer à la protection des libertés d'association, de réunion, d'expression et de participation, libertés sans lesquelles la prise en compte des ONG et de leurs contributions dans des politiques publiques ne serait pas possible. La société civile qui s'exprime à travers les délégués des OING au sein de la Conférence des OING est la seule à pouvoir encourager une gouvernance responsable qui défend les plus vulnérables et qui propose de nouvelles politiques ou des solutions alternatives aux défis globaux que nous vivons en Europe.

Pour toutes ces raisons, nous devons donc renforcer notre place et notre rôle au sein du Conseil de l'Europe. Cela peut se faire prioritairement par les liens que nous allons entretenir avec la société civile au niveau des États membres et avec les organisations internationales. La Conférence est le porte-voix de la société civile en Europe et nous pouvons en être fiers !

J'adresse mes vives félicitations à toutes et à tous et un grand merci pour ce travail réalisé cette année à vos côtés !

Anna Rurka
Présidente de la Conférence des OING

¹⁶ A cet égard, je tiens à remercier particulièrement les OING adhérentes à l'Association OING Service, présidée par Maritchu Rall, qui permet de compléter financièrement les ressources pour les actions et activités de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Rapport d'activité 2017 de l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes

La temporalité du monde dans lequel les européens et les européennes vivent est encore et toujours exclusivement masculine.

Aucun pays européen ne répond aux exigences de la Charte Sociale et particulièrement sur les l'égalité salariale entre une femme et un homme pour un travail égal, semblable ou comparable ainsi que la représentation des femmes dans les postes de décision générant une perte abyssale de milliards d'euros de recettes pour les économies des Etats membres du Conseil de l'Europe.

En 2017, les salariées ont cessé d'être payées en moyenne du 3 novembre au 31 décembre avec des incidences graves sur l'autonomisation des femmes, sur l'éducation des enfants, sur le niveau de vie, les retraites de ces femmes spoliées. Le féminicide, ce fléau d'assassinat de femmes dans l'intimité familial, dévaste nos pays générant un coût très élevé pour les Etats.

Les Etats disent aux femmes : Vous avez tous les droits, vous refusez de les faire valoir en justice, c'est donc votre faute si vous avez une rémunération inférieure à votre homologue masculin. Le syllogisme est implacable. Mais les femmes refusent d'être traitées en victimes. C'est aux Etats de créer les conditions de bénéficier de l'égalité de droits et de fait au quotidien dans toutes les sphères de la vie en société pour tous les êtres humains.

Le Conseil de l'Europe, après avoir adopté à l'unanimité de ses 47 Etats membres une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014 - 2017, est en train de travailler à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à compter de 2018. Cet axe majeur du Conseil de l'Europe entraîne la participation de l'Experte Egalité à participer à divers organes d'actions et de réflexions sur ce sujet. Le Conseil de l'Europe et ses États membres ont des défis à relever avec l'afflux de personnes déplacées et les questions d'égalité sont centrales dans la prise en charge de ces réfugiés. La montée des populismes de divers États membres est inquiétante pour les droits humains et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil de l'Europe agit dans son domaine, mais la société civile doit aussi agir dans le sien pour que les droits fondamentaux des femmes soient respectés.

1. Représentation de la Conférence des OING à diverses commissions et comités du Conseil de l'Europe ou suivi des travaux

1.1. Commission Egalité de Genre du Conseil de l'Europe

Elle est composée essentiellement de membres nommés par les Etats, présidée jusqu'au 31 décembre 2017 par Madame Eva Fehringer, Autriche. Créée en 2012 pour aider à assurer l'intégration de l'égalité dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe et pour réaliser les engagements internationaux au bénéfice des femmes européennes et des hommes car tous bénéficient des actions en faveur de l'égalité. Une véritable égalité ne peut intervenir autrement. Les Etats font le point de l'avancement de leur législation, des actions publiques, avec des interventions variées, <https://www.coe.int/fr/web/genderequality> ; <https://www.coe.int/en/web/genderequality>.

Les diverses publications de la Commission égalité de genre reprennent les thématiques étudiées et suivies : sur l'égalité de genre, combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, combattre et prévenir la violence faite aux femmes, garantir l'accès des femmes à la justice, participation équilibrée à la prise de décision, l'approche intégrée de l'égalité. Il y a aussi un glossaire.

<https://www.coe.int/fr/web/genderequality/publications>

<http://www.coe.int/en/web/genderequality/publications>

Lors de sa 11^e réunion des 5, 6, 7 avril 2017 au Conseil de l'Europe, Strasbourg, il a été traité de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014 2017 et sa mise en œuvre ainsi que de la coopération avec les organisations internationales <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/gender-equality-strategy>

Lors de sa 12e réunion, les 14, 15, 16 novembre 2017 à Prague, les travaux ont porté sur :

. Les statistiques et les recherches sur la Violence contre les femmes et la Violence Domestique pré condition d'une politique efficace, Conférence organisée par les Autorités tchèques. Des évaluations récentes sont faites par les Etats pour chiffrer le cout des violences faites aux femmes qui sont d'un montant très élevé. Ces données sont cruciales pour permettre aux politiques de créer les conditions impératives pour que cessent ces violences avec une éducation dès le plus jeune âge à l'égalité et au respect de la femme, l'autonomisation des femmes, des prises en charge immédiate des femmes victimes avec des sanctions appropriées aux auteurs.

. La finalisation de la stratégie pour l'égalité à compter de 2018 : Après la validation par la Comité des Ministres, elle sera lancée sous la présidence danoise, à Copenhague en mars 2018

. Les violences faites aux femmes : un point de situation a été fait dans les pays avec quelques présentations où le cout de cette violence est évalué, République Tchèque, France, Serbie ou avec l'impact de ces violences sur la société, Espagne, Norvège.

<https://www.coe.int/fr/web/genderequality/prague-conference-14-november-2017>

- **Recommandation contre le sexisme** : dans la stratégie pour l'égalité, l'objectif n° 1 est de combattre le sexisme et les stéréotypes. Aussi, le Comité des Ministres a demandé la rédaction d'une recommandation concrète, pratique, opérationnelle qui soit une valeur ajoutée contre le sexisme, un groupe de travail a été constitué où l'Experte Egalité a été invitée à participer. Après des spécialistes sont intervenus sur le sujet. Il a été demandé à l'Experte Egalité d'interroger les OING de la Conférence sur le sujet, puis, elle a synthétisé les réponses pour une présentation en juin 2017. Ce groupe s'est réuni pour examiner les lacunes à combler dans les divers documents du CoE en matière de *gender mainstreaming*, de comprendre l'origine du sexisme, son impact dans la sphère publique et privée, d'étudier le langage, comment traiter cette question sans différencier le sexisme ordinaire et le sexisme violent, voir les bonnes pratiques dans les Etats membres, traiter l'inter sectionnalité, les liens entre le sexisme et les autres discriminations

Deux réunions denses se sont tenues :

- 2, 3 mars 2017, Conseil de l'Europe, Paris
- 22, 23 juin 2017, Conseil de l'Europe, Paris

1.2. Commission Egalité et Non Discrimination de l'Assemblée Parlementaire

Des rapports réguliers sont effectués avec des visites dans les pays, des intervenants extérieurs nourrissent la réflexion. Mais la prise de paroles autres que celles des parlementaires n'est pas autorisée. Elena Centemero, parlementaire italienne en a été présidente en 2017.

Les divers textes adoptés par l'Assemblée Parlementaire sont les suivants :

- Les **recommandations** comportent des propositions adressées au Comité des Ministres, dont l'application est du ressort des gouvernements.
- Les **résolutions** reflètent les décisions de l'Assemblée sur des questions qu'elle est habilitée à régler ou l'expression d'opinions qui engagent sa seule responsabilité.
- Les **avis** sont formulés par l'Assemblée sur des questions qui lui sont soumises par le Comité des Ministres, telles que l'adhésion de nouveaux Etats membres au Conseil de l'Europe, les projets de conventions, ou le budget de l'Organisation.

Et les diverses Commissions proposent des rapports approuvés par les Commissions, soumis à discussion à l'Assemblée Parlementaire. En 2017, les rapports étudiés par la Commission Egalité et Non Discrimination sont pour l'essentiel les suivants :

- Protéger les femmes réfugiées de la violence fondée sur le genre
- Renforcer les droits des femmes dans l'économie
- Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes : donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration
- Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes : donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration
- Promouvoir l'inclusion des Roms et des Gens du voyage
- Mettre fin aux violences sexuelles et au harcèlement des femmes dans l'espace public
- Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne
- Les détenus gravement handicapés en Europe
- Les femmes dans l'économie
- Les mariages forcés en Europe
- Promouvoir les droits humains et éliminer les discriminations à l'égard des personnes intersexes

Des intervenants éclairent souvent les sujets traités, lors des réunions qui se sont tenues :

- 23, 24, 25, 26 janvier 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 20 mars 2017, Conseil de l'Europe, Paris
- 24 avril 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 26, 27, 28 juin 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 18 septembre 2017, Conseil de l'Europe, Paris
- 9 octobre 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 7 décembre 2017, Conseil de l'Europe, Paris

<http://website-pace.net/fr/web/as-ega/main>

http://website-pace.net/en_GB/web/as-ega/main

Avec cette Commission, l'Experte Egalité a participé à la campagne contre le Cancer du sein en octobre 2017.

1.3. Le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul

Le Comité des Parties où l'Experte égalité représente la Conférence des OING, ne s'est pas réuni en 2017. La prochaine réunion sera en janvier 2018. Les ratifications des Etats se poursuivent avec celle qui était très attendue de l'Union Européenne. .

Federica Acar, a été réélue présidente du Groupe d'Expertes sur la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence domestique, GREVIO.

Le questionnaire à destination des États, très utile également pour les ONG qui souhaitent participer au « shadow report » lors de l'évaluation de leur pays. Les prochains pays à être évalués sont la Finlande, la France et l'Italie. Ces rapports alternatifs des associations sont attendus par le GREVIO.

1.4. Le Comité Directeur pour les Droits de l'Homme, CDDH, avec Jean-Bernard Marie

Un questionnaire établi par ce Comité avait été envoyé sur les mutilations génitales et les mariages forcés, relayé par l'Experte Egalité dans la Conférence en 2016. Un groupe de rédaction d'un *Outil des bonnes pratiques visant à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé* à destination des États, présidé par Rob Linham, Royaume Uni, s'est réuni à partir de septembre 2016 où l'Experte Egalité participe :

- 25, 26, 27 janvier 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 28, 29 mars 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le 13 juillet 2017 cet outil de bonnes pratiques qui permet d'avoir un panorama des législations en vigueur et des pratiques pour lutter et éradiquer ces pratiques

<https://rm.coe.int/guide-de-bonnes-et-prometteuses-pratiques-visant-a-prevenir-et-a-comba/168073ca38>.

Voici des documents d'informations :

[Résolution 2135\(2016\) de l'Assemblée parlementaire sur les mutilations génitales féminines en Europe](#)

[Résolution 1468\(2005\) de l'Assemblée parlementaire sur les mariages forcés et mariages d'enfants](#)

[Résolution 69/150 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l' Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines](#)

[Résolution 69/156 sur les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés](#)

[Résolution du Parlement européen du 6 février 2014 sur la communication de la Commission intitulée "Vers l'éradication des mutilations génitales féminines"](#)

1.5. Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage

Eurimages a créé un groupe de travail ad hoc aux fins de rédiger une Recommandation sur la place des femmes dans l'audiovisuel. La première réunion s'est tenue les 1^{er} et 2 décembre 2016 à l'OCDE, Paris avec un panel varié de réalisatrices, de spécialistes de jeux vidéo, de journalistes. L'Experte Egalité y représente la Conférence des OING, puis les réunions de travail ont eu lieu :

- 30, 31 mars 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 28 avril 2017, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Le 27 septembre 2017, la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a été adoptée sur « L'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel »

https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680750a54

Cette recommandation a pour but :

« 1. d'adopter des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'audiovisuel en tant que principe fondamental de ses activités et de celles de ses organisations institutionnelles, en tenant dûment compte des lignes directrices qui font l'objet de l'annexe I ;

2. d'encourager les fonds cinématographiques européens, nationaux et régionaux, les radiodiffuseurs publics et commerciaux, et d'autres parties prenantes clés dans le secteur de l'audiovisuel à suivre l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes, en s'appuyant sur des méthodes de suivi et des indicateurs de performance tels que ceux proposés à l'annexe II ;

3. d'encourager les fonds cinématographiques et audiovisuels supranationaux européens, tels que Eurimages et Europe créative, ainsi que les radiodiffuseurs et les autres acteurs clés du secteur audiovisuel, à aborder les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques, mesures et programmes de soutien – comme la formation, la production, la distribution, les festivals ainsi que des projets de sensibilisation aux médias ;

4. d'encourager les organisations concernées du secteur audiovisuel (y compris les organismes de financement publics et privés, les employeurs sectoriels, les syndicats et les organisations professionnelles, les établissements de formation et d'enseignement, et les professionnels du secteur audiovisuel, ainsi que les autorités réglementaires compétentes) à préparer, ou à réviser, des stratégies de réglementation et

d'autorégulation, des conventions collectives ainsi que des codes de conduite ou d'autres cadres de mise en œuvre tenant compte d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes ;

5. de diffuser cette recommandation avec ses annexes et de sensibiliser les parties prenantes concernées et les acteurs du secteur de l'audiovisuel, en particulier sur le rôle central de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que facteur propice à une démocratie pleinement opérationnelle et à la pleine jouissance des droits de l'homme ;

6. de surveiller et d'évaluer l'avancement de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de l'audiovisuel, et de rendre compte tous les cinq ans au Comité des Ministres des mesures prises et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente recommandation ».

2. Participation active au sein de la Conférence des OING

L'Experte Egalité entre les femmes et les hommes a été présente à toutes les réunions de la Conférence des OING tenues en 2017 et de la Commission permanente

- 27 juin 2017 Side event, Palais, « **La mobilisation des femmes en Europe. Quel impact sur les politiques ?** Les mobilisations récentes des femmes en Europe ont été très fortes quand des droits qu'elles estiment fondamentaux ont été remis en cause. Ces actions pacifiques ont obtenu de réels succès avec une répercussion immédiate sur les décisions gouvernementales dans des domaines différents. Dans les 4 pays choisis, une militante associative et une membre du Parlement ont montré la vision des femmes et de l'autre la réaction des Etats à ces revendications. Elena Centemero, Présidente de la Commission Egalité et non Discrimination de l'ACPE, a ouvert les débats très intéressants avec :

a. "Czarny Protest" – Pologne

Barbara Nowacka, Fondation Isabela Jurga Nowacka

Agnieszka Pomaska, Parlementaire polonaise, Membre Assemblée Parlementaire CoE, Commission de la Culture, des Sciences, de l'Education et des Médias

b. « Repeal the 8th » - Irlande

Ailbhe Smyth, Organisatrice, Coalition « Repeal the Eighth Amendment »

Maura Hopkins, Parlementaire Irlandaise, Membre Assemblée Parlementaire CoE, Commission de la Culture, des Sciences, de l'Education et des Médias

c. Protéger les filles des mariages forcés - Turquie

Irem Mirzai, Association Turque des Femmes Diplômées des Universités

Gülsün Bilegehan, Parlementaire turque, Membre Assemblée Parlementaire CoE Présidente de la sous Commission des Médias et de la Société de l'Information, Commission Egalité et Non Discrimination dont elle était Présidente jusqu'en janvier 2016

4. Marche des Femmes pour le salaire égal - Islande

Dagný Ósk Aradóttir Pind Association des Droits des Femmes d'Islande **Þórhildur Sunna Ævarsdóttir**
Member of Iceland Parliament, Chairperson of Iceland Delegation to PACE

- 29 juin 2017, organisation d'une session de formation sur « Les OING alliées de la parité Femmes /Hommes » avec les services du Conseil de l'Europe, Carlien Scheele, Conseillère en Egalité du Genre, Carolina Lasen Diaz, Cheffe de l'Unité de l'Egalité du Genre, Cécile Gréboval, Conseillère sur les programmes

- Participation au plan d'évaluation des travaux de la Conférence
- Divers contacts ont été pris avec le Congrès des régions
- Participation au groupe de travail présidé par Anje Wiesinga

4. Représentations, Actions de lobbying

Diverses missions de représentations dont :

- 8, 9, 10 mai 2017, invitation et intervention Institut Français, Skopje, Conférence sur « L'Egalité entre les Femmes et les Hommes vue du Conseil de l'Europe »
- 21 et 27 mai 2017, Ecoles de Commerce, Paris
- 31 octobre au 3 novembre 2017, invitation et intervention à la Conférence « Les Femmes de la Francophonie », Bucarest. 16 ans après la première Conférence de la Francophonie.

L'importance des travaux a été soulignée par Monsieur Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, par Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de la Francophonie, <https://www.francophonie.org/conference-des-femmes-bucarest>

Les 3 axes thématiques de la Conférence ont été :

. Les droits des femmes et accès au marché du travail : l'autonomisation des femmes commencent par la mise en place d'un environnement juridique favorable à l'égalité F/H, par la promotion de leurs droits et accès au marché du travail. Un salaire décent, égal à celui des hommes pour un travail égal, donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques et au crédit.

. L'innovation et entrepreneuriat au féminin : la capacité des femmes à innover et à s'investir dans l'entreprise est un atout majeur pour accéder à l'autonomisation économique indissociables de l'innovation et de l'entrepreneuriat pour améliorer la compétitivité et dynamiser l'activité économique en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance aux femmes

. Leadership des femmes dans la gouvernance économique : l'autonomisation économique des femmes passe par un égal accès des femmes et des hommes au postes de prises de décision. La participation à la gouvernance économique peut avoir une influence sur le développement local, national, mondial.

La Conférence s'est terminée par un « Appel des Femmes de Bucarest » https://www.francophonie.org/IMG/pdf/appel_de_bucarest_final.pdf

Divers lobbying ou défense de droit dont :

- Sur la Convention d'Istanbul
- Sur la place des femmes dans les boards
- GPA
- Dans le cadre de la COP 22
- Sur l'appellation Droits Humains
- Sur la CEDAW
- Sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes
- Sur le traitement des LGBTI en Turquie avec Anne Rurka et Simon Matthijssen
- Interviews dans divers médias
- Etc

Nombreuses rencontres pour faire connaître la Conférence et ses actions sur l'égalité : Que toutes les OING membres de la Conférence ainsi que celles qui sont en train de nous rejoindre, les responsables de la Conférence et sa présidente, les membres de ses commissions, de ses groupes de travail, mais aussi les divers services du Conseil de l'Europe ainsi qu'OING Services et toutes celles et ceux qui sont présents dans l'action, comme Marion Minis, Edith Lommerse, Renée Gérard, Sonia Bressler, philosophe qui tient mon blog, Anje Wiersinga avec les membres de son groupe, de l'association Réussir l'Egalite entre les Femmes et les Hommes, toutes les amies de l'Association Française des Femmes Diplômées des Universités qui est la branche française d'University Women of Europe et de Graduate Women International, soient tous remerciés pour leur aide et leur soutien irremplaçables.

Dr Anne Nègre
Experte Egalite entre les Femmes et les Hommes

Annexe 2 :

Liste des comités intergouvernementaux et autres structures où la Conférence des OING est représentée
List of intergovernmental Committees and other structures where the Conference of INGOs is represented

Comités intergouvernementaux / intergovernmental committees

Type	Acronyme	Nom du comité / Name
Comité directeur	CDDH	Comité directeur pour les droits de l'homme / Steering Committee on Human Rights
Organe subordonné (CDDH-SOC	Groupe de rédaction sur les droits sociaux / Drafting group on social rights
Organe subordonné	CDDH-MF	Groupe de rédaction sur les mutilations génitales féminines et le mariage forcé / Drafting group on female genital mutilation and forced marriage
Organe subordonné	CDDH-MIG	Groupe de rédaction sur les migrations et les droits de l'homme / Drafting group on migration and human rights (
Organe subordonné	CDDH-INST	Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales de droits de l'homme / Drafting group on civil society and other human rights institutions
Organe subordonné	CDDH-EXP	Groupe de rédaction du CDDH sur la liberté d'expression / Drafting group on freedom of expression and links to other human rights
Organe subordonné	DH-SYSC	Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme / Committee of experts on the system of ECHR
Organe subordonné	DH-SYSC-II	Drafting group on the follow-up to the CDDh report on the longer term future of the Convention
Organe subordonné	DH-GDR	Comité d'experts sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme / Committee of expert on the reform of the ECHR
Organe subordonné	DH-BIO	Comité de bioéthique / Committee of Bioethics
Comité directeur	GEC	Commission pour l'égalité de genre / Gender Equality Commission
Comité ad hoc	CAHDPH	Comité ad hoc sur les droits des personnes handicapées / Ad hoc Committee of experts on the Rights of Persons with Disabilities
Comité ad hoc	CAHENF	Comité ad hoc sur les droits des enfants /Ad hoc Committee for the Rights of the Child
	CAHENF Safeguards	
Comité directeur	CDCJ	Comité européen de coopération juridique / European Committee on Legal Co-operation
Organe subordonné	CJ-DAM	Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants / Committee of Experts on Administrative Detention of Migrant
Comité directeur	CDMSI	Comité directeur sur les médias et la société de l'information / Steering Committee on Media and Information Society
Comité directeur	CDDG	Comité européen sur la démocratie et la gouvernance / European Committee on Democracy and Governance
Bureau élargi	CDDG	Bureau élargi
Comité directeur	CDPPE	Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives / Steering Committee for Educational Policy and Practice
Co-gestion jeunesse		
Comité directeur	CDEJ	Comité Directeur Européen pour la Jeunesse / European Steering Committee for Youth

Comité ad hoc	CCJ	Conseil consultatif pour la jeunesse / Advisory Council on Youth
Comité ad hoc	CMJ	Comité mixte pour la jeunesse / Joint Council on Youth
Comité directeur	CDCPP	Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage / Steering Committee for Culture, Heritage and Landscape
Groupe de travail	CPP-ESA	Groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel / WG on gender equality in the audiovisual sector
Comité directeur	PECS	Plateforme européenne de cohésion sociale / European Platform of social cohesion
Comité directeur		Plateforme thématique sur les droits sociaux et économique / COE-FRA-ENNHRI-EQUINET / Thematic Platform on Social and economic Rights

Comités des parties / Committee of the parties

Nom du Comité
Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique / Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence

Comité gouvernemental / Governmental committee

Nom du comité
Comité européen des droits sociaux (sur invitation uniquement) / European committee of social rights

Accords partiels / Partial agreements

Structure	Nom du comité
Commission de Venise / Venice Commission	Réunion plénière (sur invitation uniquement) /Plenary meeting
Centre Nord-Sud / North South Center	Comité exécutif / Executif committee
Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) EUR-OPA Major Hazards Agreement	Groupe de travail sur les migrants en situation de handicap / Working group on migrants with disabilities

Autres / Others

Structure
Commission parlementaire santé affaires sociales APCE /